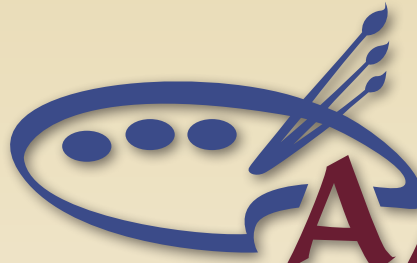


Babill'



Avril 2013

A.A.P.A.R.S

Un monde de créativité !

ASSOCIATION DES ARTISTES-PEINTRES AFFILIÉS DE LA RIVE-SUD C.P. 261, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4P9

PROCHAIN EXPOSÉ TECHNIQUE - lundi, le 6 mai 2013

Centre Marcel-Dulude, 530, boul. Clairevue Ouest, St-Bruno J3V 6B3 DÈS 18 H 45

CAR-di

Artiste-peintre
www.car-di.artacademie.com

Native du Lac St-Jean, d'une famille d'artiste, elle a pris racine à Victoriaville en 1984. Les Arts ont toujours fait partie de sa vie dès sa naissance. Dessinatrice et conceptrice de mode pour enfants pendant plusieurs années, elle peignait sur ses vêtements leur donnant ainsi un cachet unique. C'est en 1995 qu'elle décide de se consacrer à la peinture sur toile. Elle termine son Baccalauréat en art plastique à l'UQTR en 2003.

L'artiste peintre expressionniste travaille de façon à capter l'essence émotionnelle de ses sujets. Comme les rêves, ses images lui apparaissent lorsqu'elle ferme les yeux. Ces quelques secondes lui permettent d'immortaliser sur un bout de papier ce qui sera plus tard le reflet de ses pensées.

Elle peint pour satisfaire une imagination artistique hyperactive et par la même occasion libérer des émotions à fleur de peau. La peinture, la poésie feront toujours partie de sa vie. Comme un poème, elle ouvre son cœur à qui voudrait bien le lire.

Issue d'une évolution toujours en mouvement, la collection Sérénité, de la série 'Tout simplement', est le produit des séries 'À fleur de peau' et de 'Masquée'. Elle a par bonheur, la capacité d'exprimer sous plusieurs formes ses émotions, sans pour autant se perdre. C'est pourquoi, ces trois styles resteront pour toujours dans la mémoire de son pinceau.



Exposé technique :
lundi, le 6 mai 2013

Sa démonstration portera sur le travail à la spatule. Le médium utilisé sera l'huile.

CAR-di créera une toile tout en démontrant l'importance de la lumière pour la vie du sujet de celle-ci. Son choix de couleurs est toujours des plus intéressants.

Exposé technique : le lundi 8 avril 2013 Mario Beaudoin

Artiste-peintre
www.mariobeaudoin.com

Mario Beaudoin bâtit son art autour de deux idées directrices : le contraste des couleurs et les formes bien définies des objets dans une perspective non traditionnelle. Ce qui l'amène à peindre des paysages de village québécois. Selon les saisons de l'année, ses compositions sont dans les tons d'orangés et de vert jaunâtre ou encore d'un violet profond, pour représenter nos hivers enneigés. En addition, les clochers et l'architecture québécoise lui permettent d'obtenir des effets de superposition des plus intéressants.

Étant un peintre paysagiste contemporain aux tendances du mouvement expressionniste, il parcourt l'est de l'Amérique du Nord et interprète avec sa palette de couleurs, la splendeur de ce coin du Monde.

Le médium qu'il préfère est l'huile. À l'occasion, il réalise des toiles de grandes dimensions, ce qui donne un effet encore plus vibrant à sa peinture.



Exposé technique le lundi 3 juin 2013 REAL MOISAN

Artiste-peintre
www.realmoisan.com

Depuis toujours, Réal est attiré par tout ce qui touche la créativité de près ou de loin. Il sait mettre à profit son talent pour le dessin en perspective : les lignes d'horizon, les avant-plans, les arrière-plans, la profondeur. Rien n'est négligé.

Autodidacte, son sens de l'observation et de la composition fait en sorte qu'il se démarque. Il évite de s'inspirer d'artistes renommés. C'est sans aucun doute sa facilité à peindre les plus beaux paysages ruraux à l'aquarelle et à figurer, à l'huile, les plus grandes villes urbaines qui fait de lui un artiste versatile.

Exposé technique - Lundi, le 3 juin 2013

La démonstration se résumera en l'exécution d'un tableau au panorama urbain

À partir de l'idée et de l'inspiration, la visualisation du tableau se transférera en croquis sur la toile noire pour passer à l'exécution à l'aide de spatules de différents formats.



VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'AAPARS

Jacques Landry, président
famille_landry00@sympatico.ca 450 461-3796

Danielle Tremblay, vice-présidente, co-responsable des expositions
danou.lynn@videotron.ca 450 446-5208

Michel Côté, trésorier, co-responsable des ateliers de modèles vivants
mcote.ca@videotron.ca 450 676-6581

François Gagnon, directeur au développement culturel
amigo3@videotron.ca 450 674-4821

Lorraine Arsenault, directrice aux expositions
arseneaux@sympatico.ca 450 461-0114

Lise Masson, directrice au recrutement
masson.lise@videotron.ca 450 649-1454

Serge Tanguay, directeur au développement des artistes
sergetanguay@live.ca 450 482-1690

Claudette Sicotte, secrétaire
cerclo@videotron.ca 450 646-3001

Jean-Pierre Pilon, directeur publicité et communications
comjpp@gmail.com 450-812-9047

Pauline Lysight, directrice à la formation
polenchka@hotmail.com 450 616-3776

Guylaine Ruel, directrice au journal
g_ruel@sympatico.ca 450 349-1568

Message important

Si vous désirez faire paraître une annonce dans le numéro de MAI 2013, vous devrez la faire parvenir au plus tard le 25 AVRIL

à Guylaine Ruel à l'adresse suivante :

g_ruel@sympatico.ca

Francine Leroux, coordonnatrice des expo-solo
francine-leroux@sympatico.ca

Carole Gagnon, responsable galerie virtuelle
carole-anne-art@videotron.ca

Vos Relationnistes à l'AAPARS

Jacqueline Alain 450.441.2085	Danielle Thérout 450.447.3980
Nicole Béland 450.619.6035	Denise Drapeau 450.536.0445
Hugo Bellemare 450.649.4204	Denis Hardy 450.441.7913
Monique Borduas Cantin 450.922.9655	Céline Vallières 514.382.5519
Estelle Brissette 450.467.8581	Yolande Morissette 450.467.8144
André Brisson 450.653.1947	Lysette Brière 450.469.4638
Françoise Jeker 450.447.0907	Sylvie Desroches 450.468.1071
Diane Couture 450.467.8600	Sylvie Boisvert 450.465.0427

Expo-concours automnale 2013

Samedi le 9 novembre 2013 de 11h à 17h et
dimanche 10 novembre 2013 de 11h à 17h
Centre Marcel-Dulude à Saint-Bruno-de-Montarville

L'exposition est offerte uniquement aux membres de l'AAPARS en règle au moment de la sélection et de l'exposition. Tout comme l'an dernier, la sélection des artistes se fera par un jury qualifié d'après les dossiers reçus. **Nous pouvons accueillir un maximum de 70 exposants, chacun ayant droit à deux surfaces d'accrochage juxtaposées** à angle de 90°, chacune ayant une superficie d'environ 48 pouces de large par 72 pouces de haut. Le coût est de **75 \$** par exposant, payable à l'AAPARS en date du 31 mai. Le chèque sera encaissé uniquement sur sélection de l'artiste.

Un total de 2 000 \$ sera remis en bourses et certificats-cadeaux aux gagnants. Les trois premiers prix dans la catégorie Art Figuratif recevront respectivement une bourse de 500 \$, 300 \$ et 150 \$. Les deux premiers prix dans la catégorie Art Non-figuratif recevront respectivement une bourse de 500 \$ et 300 \$. De plus, cinq artistes se mériteront une mention honorifique toutes catégories et recevront chacun un certificat-cadeau d'une valeur de 50 \$.

La sélection des juges pour le concours est basée sur les critères suivants : LA COMPOSITION / LES COULEURS / LA MAÎTRISE DU MÉDIUM / LA CRÉATIVITÉ ET ORIGINALITÉ DES ŒUVRES / LA PRÉSENTATION DES ŒUVRES ET L'APPRÉCIATION GÉNÉRALE PERSONNELLE DES ŒUVRES.

Les artistes gagnants des trois premiers prix dans la catégorie "Art Figuratif" et des deux premiers prix dans la catégorie "Art Non-figuratif" ne seront pas admissibles au concours pour les deux prochaines années, mais pourront participer à l'exposition dans la catégorie hors-concours.

Les gagnants des trois premiers prix dans la catégorie Art Figuratif et des deux premiers prix dans la catégorie Art Abstrait et Art Contemporain de l'année **2011 et 2012** ne seront pas admissibles au concours 2013 mais peuvent s'inscrire à l'exposition dans la catégorie "Hors-concours".

Pour vous inscrire, vous devez **obligatoirement** nous faire parvenir par la poste :

1. Le formulaire d'inscription ci-joint dûment rempli ;
2. Votre chèque de 75 \$ libellé au nom de l'AAPARS et daté du 31 mai 2013 ;
3. Votre dossier d'artiste imprimé et présenté dans **un portfolio ou duo-tang relié** comprenant les informations suivantes :
 - a. Votre **curriculum vitae** ;
 - b. Votre **démarche artistique sur une page séparée** ;
 - c. **Quatre ou cinq photos maximum** de vos œuvres récentes, celles-ci devront être représentatives des œuvres présentées lors de l'exposition. Chacune des photos du dossier doit être présentée séparément sur une seule page. Utilisez du papier photo ou haute résolution afin de rendre justice à vos œuvres. Vous devez identifier chaque œuvre avec le titre, le médium, le format (hauteur x largeur) et votre nom. Le tout d'une façon discrète afin de ne pas nuire à l'impact visuel de votre œuvre.
4. Une enveloppe retour au format de votre dossier, suffisamment affranchie et adressée à votre nom afin que nous puissions vous le retourner.

Pour plus d'information sur le contenu de votre dossier d'artiste, visitez le site : www.aapars.com et consultez le lien dans la rubrique Activités / Expositions intérieures / Exposition-concours Automnale / Dossier d'artiste.

Veillez noter que tous les dossiers non conformes seront retournés immédiatement afin de vous permettre d'apporter les correctifs nécessaires et de nous le retourner dans les délais prescrits. Les dossiers électroniques seront refusés automatiquement.

Règlements :

- Toutes les œuvres exposées sur les panneaux seront soumises au concours. Tous les médiums suivants sont acceptés : huile, acrylique, aquarelle, pastel, techniques mixtes, fusain, gouache, graphite, encre (ou autre sous approbation par l'AAPARS avant l'exposition).
- Les œuvres exposées doivent être récentes, c'est-à-dire ne pas avoir été exposées lors de l'expo-concours d'octobre 2012, et ne jamais avoir reçu de prix ou de mention par un jury dans aucune autre exposition.
- Toutes les œuvres doivent obligatoirement être encadrées ou présentées sur toile galerie ou panneau de bois de 1½ pouce minimum d'épaisseur, avec les côtés peints sans broches apparentes.
- L'artiste garantit que **toutes** les œuvres exposées sont originales, conçues et créées en totalité par lui et qu'elles ne sont pas des copies ou reproductions en tout ou en partie d'une œuvre d'un autre artiste. Les giclés ou autre forme de reproduction sont interdits sur les surfaces d'exposition même si l'artiste en possède le droit d'auteur. (voir la définition d'une copie dans le protocole d'entente).
- **Des vérifications aléatoires seront faites parmi tous les exposants afin de s'assurer de l'originalité de leurs œuvres. Dans ce cas, l'artiste devra fournir ses photos, esquisses, dessins ou autres éléments de preuve.**
- Le **prix minimum** d'une œuvre encadrée ou de type galerie devra être de **100 \$**, ceci afin de ne pas déprécier les œuvres des autres exposants, ni les médiums utilisés.
- Toute œuvre dépassant vos surfaces d'exposition devra être retirée, et ceci pour ne pas nuire à vos voisins.

Votre site d'exposition sera attribué par tirage au sort au moment de l'accrochage, **vendredi le 8 novembre à partir de 16h. Tous les artistes devront quitter les lieux à 20h afin de laisser la place aux juges.** L'AAPARS ne retient aucun pourcentage sur la vente des œuvres. Chaque exposant doit assurer la surveillance de ses œuvres pendant toute l'activité ou déléguer quelqu'un pour le faire à sa place. Les artistes ont le privilège de remplacer une œuvre vendue par une autre. La sélection des artistes sera effectuée en juin et tous les candidats seront avisés par la poste de leur acceptation ou refus au plus tard à la fin juin.

Pour plus d'informations, veuillez appeler :

Lorraine Arsenault, directrice des expositions : 450. 461. 0114 ou Danielle Tremblay, co-directrice des expositions : 450. 446. 5208.

FICHE D'INSCRIPTION
Exposition-concours automnale 2013
9 et 10 novembre 2013

Nom : _____ Prénom : _____

Nom d'artiste (s'il y a lieu. Il sera indiqué ainsi dans le bottin des artistes) : _____

Adresse : _____
n° civique rue ville code postal

Numéro de téléphone (rés.) : _____ Numéro de téléphone (cell.) : _____

Courriel : _____
(pour recevoir la confirmation de votre participation, l'envoi des cartels et cartons d'invitation en format électronique)

Date de renouvellement de votre carte de membre : _____

Peindrez-vous sur place lors de l'exposition? Oui Non
(Produits inodores seulement)

Le style de vos œuvres présentées (choisir une seule catégorie) :

Art Figuratif Art Non-figuratif Votre médium : _____

S.O.S. bénévoles :

Pour la réussite de notre exposition, nous avons besoin de votre aide pour l'accueil, l'emballage, la distribution des affiches, l'installation, la cantine, la recherche de commanditaires etc. **Que ce soit pour une heure ou une journée, avant, pendant ou après l'exposition, chaque artiste exposant s'engage à donner au minimum une heure de son temps en tant que bénévole.**

Je suis disponible pour vous aider à : _____

- Je joins à ce formulaire :
- mon chèque au montant de **75 \$** libellé au nom de l'AAPARS et daté du **31 mai 2013**.
(Veuillez prendre note qu'il n'y aura aucun remboursement si vous annulez votre participation après cette date.)
 - mon dossier d'artiste conforme aux exigences
 - une enveloppe retour au format de mon dossier, suffisamment affranchie et adressée à mon nom**
 - (facultatif) un chèque séparé au montant de 40\$ pour mon adhésion ou mon renouvellement

Veillez poster le tout à cette adresse au plus tard le **31 mai 2013**:

AAPARS
Exposition concours automnale 2012
Casier postal 261
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)
J3V 4P9

Protocole d'entente de l'exposant Exposition-concours automnale 2013

- Dates et heures :** Samedi le 9 novembre de 11h à 17h et dimanche 10 novembre 2013 de 11h à 17h. Ces heures sont les heures d'ouverture au public. L'artiste doit se présenter **30 minutes avant** les heures d'ouverture afin que tout soit prêt lors de l'arrivée des visiteurs.
- Installation :** **Vendredi le 8 novembre 2013 à partir de 16h** (Tous les exposants devront quitter les lieux à **20h** au plus tard pour laisser la place aux juges)
- Endroit :** Centre Marcel-Dulude, 530 boul. Clairevue Ouest, Saint-Bruno-de-Montarville, J3V 6B3
Sortie 78 (anciennement 120) de l'autoroute 30
- IMPORTANT :** *DÈS SON ARRIVÉE, L'ARTISTE DOIT REMETTRE CE PRÉSENT DOCUMENT SIGNÉ AUX RESPONSABLES DE L'ACCUEIL, VENDREDI LE 8 NOVEMBRE ENTRE 16 H ET 20 H, À DÉFAUT DE QUOI IL SE VERRA REFUSER LE DROIT DE PARTICIPER AU CONCOURS.*

Objet de l'entente :

1. L'artiste est un membre en règle de l'AAPARS au moment de son inscription et de l'exposition.
2. L'artiste garantit que **toutes** les œuvres exposées sont originales, conçues et créées en totalité par lui et qu'elles ne sont pas des copies ou reproductions en tout ou en partie d'une œuvre d'un autre artiste. Les giclés ou autre forme de reproduction sont interdits sur les surfaces d'exposition même si l'artiste en possède le droit d'auteur. (voir la définition d'une copie ci-dessous).
3. **Des vérifications aléatoires seront faites parmi tous les exposants afin de s'assurer de l'originalité de leurs œuvres. Dans ce cas, l'artiste devra fournir ses photos, esquisses, dessins ou autres éléments de preuve.**
4. Tous les médiums suivants sont acceptés : huile, acrylique, aquarelle, pastel, techniques mixtes, fusain, gouache, graphite, encre (ou autre sous approbation par l'AAPARS avant l'exposition).
5. Ne sont pas acceptées, des œuvres exécutées pendant des cours, ateliers ou sous la supervision d'un professeur qui ont été retouchées par une autre personne que l'artiste.
6. Aucune œuvre exécutée directement à partir d'une image numérique, de l'Internet, de matériel imprimé, de transfert d'image, en tout ou en partie ou rehaussée grâce à l'ordinateur, ne sera acceptée. L'œuvre doit avoir été exécutée entièrement manuellement.
7. Tout matériel de collage (image de revues, magazines, journaux, livres ou autre matériel imprimé) ne doit pas représenter plus de 20% de l'œuvre totale.
8. L'artiste doit exposer **uniquement des œuvres récentes**, c'est-à-dire des œuvres qui n'ont pas été exposées lors de la dernière exposition concours de l'AAPARS en octobre 2012.
9. L'artiste doit présenter des œuvres qui n'ont jamais remporté de prix ou mention par un jury dans aucune autre exposition.
10. Les artistes gagnants des trois premiers prix dans la catégorie "Art Figuratif" et des deux premiers prix dans la catégorie "Art Non-figuratif" ne seront pas admissibles au concours pour les deux prochaines années, mais pourront participer à l'exposition dans la catégorie "Hors-concours".
11. Les œuvres exposées sont représentatives, mais pas obligatoirement les mêmes, que celles présentées dans le dossier d'artiste.
12. L'artiste qui peint sur place doit utiliser des médiums sans odeur afin de ne pas incommoder les visiteurs et les autres artistes.
13. Le **prix minimum** d'une œuvre encadrée ou de type galerie doit être de **100 \$**, ceci afin de ne pas déprécier les œuvres des autres exposants, ni les médiums utilisés. Les diptyques ou triptyques sont permis.
14. L'artiste a la responsabilité d'installer lui-même ses œuvres entre **16 h et 20 h, vendredi le 8 novembre**, à l'endroit qui lui est assigné par tirage au sort au moment de son arrivée.
15. **L'artiste ne doit occuper que l'espace qui lui est assigné par tirage au sort.** Les œuvres ne doivent en aucun cas dépasser les surfaces d'exposition afin de ne pas nuire à ses voisins.
16. L'artiste s'engage à être présent pendant toute l'activité, à assurer la surveillance de ses œuvres ou à déléguer quelqu'un pour le faire à sa place (**samedi de 11 h à 17 h et dimanche de 11 h à 17 h**).
17. L'artiste ne peut reprendre ses œuvres qu'à la fin de l'exposition soit dimanche à 17 h. Si une œuvre est livrée sur place durant l'exposition, il devra la remplacer ou redisposer ses œuvres.
18. L'artiste s'engage à respecter les consignes suivantes :
 - Disposer ses œuvres de façon esthétique en laissant minimum 3 **pouces** entre chacune;
 - **Toutes les œuvres doivent obligatoirement être encadrées ou présentées sur toile galerie ou panneau de bois de 1½ pouce minimum d'épaisseur, avec les côtés peints sans broches apparentes.**

- Fournir les crochets spéciaux pour panneaux troués pour suspendre ses œuvres ainsi que sa gommette pour les cartels et l'affichette à son nom;
 - Inscrire clairement sur les cartels fournis par l'association : nom de l'artiste, titre de l'œuvre, dimensions de l'œuvre sans l'encadrement, médium et prix;
 - Utiliser le matériel d'identification fourni par l'AAPARS pour identifier son espace;
 - Ne rien accrocher d'autre que ses œuvres sur ses panneaux;
 - Manipuler avec délicatesse le matériel d'éclairage fourni par l'AAPARS;
 - Seul le matériel d'éclairage fourni par l'AAPARS sera accepté, ceci afin de respecter les limites de voltage des locaux loués;
 - Une tablette (une seule par exposant) 30" x 8" fournie par l'AAPARS pourra être utilisée pour y déposer uniquement : portfolio, cartes de visite, signets et cartes de souhait (pas de toile miniature);
 - Diriger son éclairage de façon à ne pas nuire aux exposants qui l'entourent;
 - Enregistrer ses ventes à la table des ventes pour statistiques uniquement, l'AAPARS ne retenant aucun pourcentage sur les ventes;
 - Participer à la rotation au bureau des ventes ou à l'accueil selon l'horaire défini, au besoin;
 - À la fin de l'exposition, remettre les lieux tels qu'ils étaient à son arrivée.
19. L'artiste dégage l'AAPARS ainsi que la ville de Saint-Bruno-de-Montarville de toute responsabilité en ce qui a trait au feu, au vol, aux bris et/ou dommages de ses œuvres et il en assume lui-même les pertes, le cas échéant.
20. **Chaque artiste exposant s'engage à donner au minimum une heure de son temps en tant que bénévole avant, pendant ou après l'exposition;**
21. L'artiste a lu ce protocole d'entente **recto verso** et s'engage à le respecter. Par respect pour les autres exposants, toute dérogation aux règlements pourrait malheureusement entraîner l'exclusion au concours d'une ou de plusieurs œuvres, voire même jusqu'à l'exclusion de l'exposant au concours.

Copie, reproduction ou étude?

Dans le but d'accréditer notre association sur le plan culturel, nous nous devons de clarifier la situation face aux copies et reproductions d'œuvre d'art afin de faire respecter les droits d'auteur, tant des artistes peintres que des photographes.

Ainsi toute œuvre exécutée à partir d'une œuvre d'un autre artiste que soi-même, ou d'une photographie autre que la sienne sans autorisation écrite du photographe ou de sa succession, ne pourra pas être exposée lors des expositions organisées par l'AAPARS même si l'auteur est décédé depuis plus de 50 ans.

Une copie est une reproduction exacte d'une œuvre d'art en tout ou en partie. Une œuvre d'art est également une reproduction si elle représente exactement une photographie prise par une autre personne que l'artiste sans son autorisation. En d'autres mots, reproduire en peinture une photographie prise dans un calendrier, une revue, un journal ou toute autre publication est une reproduction.

Une étude est l'ensemble des travaux, (esquisses, essais de couleurs, dessins, ...) qui précèdent et préparent l'exécution d'un projet, en l'occurrence, une œuvre.

Cependant tout artiste peintre peut s'inspirer de plusieurs éléments pris ici et là dans différentes œuvres et photos pour en faire une nouvelle œuvre ou composition tout à fait différente, originale et personnelle.

Dès son arrivée, l'artiste doit remettre ce document signé aux responsables de l'accueil, vendredi le 8 novembre.

Je _____ certifie avoir reçu et lu le contrat d'exposition et m'en déclare satisfait.
(lettres moulées)

(signature de l'artiste exposant)

(date)

(signature du représentant de l'AAPARS)

(date)

« La courtoisie, l'entraide et la bonne humeur sont toujours de bon aloi entre tous les partis. »

Atelier de formation avec «L'OR» Louise P. Rouleau

FORMATION À L'ACRYLIQUE

Invitée à l'exposée technique du 7 mai 2012, cette talentueuse artiste vous propose de faire évoluer votre gestuelle en utilisant la spatule de caoutchouc et le papier Terraskin, deux nouveaux outils qui vous amèneront sur de nouveaux sentiers créatifs. Pour faire suite au premier atelier du 20 octobre dernier, nous allons travailler sur la transformation d'une œuvre en direct grâce au Terraskin.

Le tout dans une ambiance chaleureuse.

Au plaisir de passer cette journée en votre compagnie.

dimanche le 28 avril 2013

Membres : 80 \$ pour la journée

Non-membres : Ajouter un chèque de 40\$ pour la carte de membre annuelle

Minimum 8 personnes - Maximum 10 personnes

La liste du matériel nécessaire et le trajet seront fournis aux personnes inscrites.

La réception du chèque et de la fiche confirme votre inscription.

Pour information : Pauline Lysight,
Directrice à la formation 450-616-3776
ou polenchka@hotmail.com

**S'inscrire avant
le 20 avril 2013**

au Centre communautaire de Saint-Bruno,
53, chemin De La Rabastalière Est, Salle 120 de 9 h 30 à 16 h 30

On peut apporter son dîner (réfrigérateur et micro-ondes sur place)

Fiche d'inscription

Atelier de formation avec «L'OR» Louise P. Rouleau
au Centre communautaire de Saint-Bruno

Dimanche le 28 avril 2013 de 9 h 30 à 16 h 30

S'inscrire avant le 20 avril 2013. Aucune remise ne sera faite après cette date.

Membres : 80 \$ pour la journée / Non-membres : ajouter un chèque de 40 \$ pour la carte de membre.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Nos téléphone : résidence: _____ bureau: _____

Adresse de courriel pour recevoir l'information : _____

CARTE DE MEMBRE : Ci-inclus chèque au nom de l'AAPARS au montant de 40 \$ _____

ATELIER : Ci-inclus fiche d'inscription et chèque au nom de l'AAPARS au montant de 80 \$ _____

Poster le tout à : Ateliers de formation, AAPARS, C.P. 261, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4P9

EXPOSITIONS - COMMUNIQUÉS - PARTENAIRES

L'exposition des Promenades St-Bruno :

Nouveau record de visiteurs !

L'exposition aux Promenades St-Bruno les 16 et 17 mars derniers fut un grand succès au niveau du nombre de visiteurs durant ces deux jours. En effet, 3258 bottins ont été distribués, soit 1795 le samedi et 1463 le dimanche. En comparaison, nous avions eu 2307 visiteurs en 2012. Nous étions 72 artistes aux cours centrale et Sears à exposer nos œuvres afin que les visiteurs puissent s'en mettre plein les yeux. Voici un résumé des statistiques :

Montant des ventes des œuvres : 11 535 \$

Montant des ventes des cartes : 569 \$

Total du montant des ventes : 12 104 \$

Nombre total d'œuvres vendues : 48

Les artistes de la cour Sears ont vendu un peu plus d'œuvres que ceux de la cour centrale mais les artistes de la cour centrale ont distribué plus de bottins.

Au nom de tous, nous remercions la responsable des bénévoles, Madame Pauline Lysight, qui a planifié l'horaire des artistes/bénévoles ainsi que tous les artistes de leur grande disponibilité pour combler les nombreuses heures de bénévolat nécessaires à la bonne marche d'une telle exposition. Un merci également à Johanne Senay qui a été la responsable des bénévoles à la cour Sears durant le week-end.

Voici les 3 gagnants des cartes-cadeaux shopping ! de 100 \$ des Promenades St-Bruno :

Madame Josée Pinsonnault de Ste-Julie

Madame Lucie Perrier de Longueuil

C. Laverdure de Longueuil

Ci-dessous les noms des trois gagnants des certificats de 100 \$ offerts par l'AAPARS :

Denis Simoneau de Montréal

Denise Guérin de St-Basile-le-Grand

Émilie Maheux de Ste-Madeleine

La gagnante qui se mérite la valeur de l'œuvre qu'elle a achetée (max. 300 \$) :

Sylvie Bédard de Longueuil

Elle a acheté une œuvre de l'artiste : Céline Brodeur

Valeur de l'œuvre : 140 \$

Les gagnants des prix de participation aux exposants et aux bénévoles sont :

2 Certificats de 25\$ Encadrements Des Cèdres

Caroline Layre et Lorraine Séguin

3 certificats-cadeaux de 25 \$ Coffret d'art de Sophie

Johanne Doucet, Cléo Morissette et Josée Lapointe

2 Certificats de 25\$ Éditions de Villers

Sandra Bourdages et Françoise Deschênes

Encore une fois **FÉLICITATIONS** aux gagnants, aux artistes et aux bénévoles pour une exposition réussie.

À l'année prochaine!

Lorraine Arsenault

Directrice des expositions

AAPARS

Danielle Tremblay

Vice-présidente et

Co-directrice des expositions

AAPARS

Mme Armande Hébert

décédée le 6 mars dernier (membre de l'AAPARS).

Nous désirons offrir nos plus sincères condoléances aux parents et amis, le petit mot inscrit sur la photo la représente bien.



7^e édition

TOMBER DES NUS

tracé collectif

Exposition artistique avec l'Association des Artistes Peintres, Affiliés de la Rive-Sud

Marie-Claude Arél
Pierre Bibeau
Marcel Boudreau
Gaëtan Boutais
Claude Chartier
Carole Desjean
Suzanne Demarbre
Françoise Falardeau
François Gagnon
Myriam Gosselin
Françoise Laborie
Pierre Lachance
Sylvie Lamare
Pierre Legendre
Marc Lépine
Francine Leroux
Reine Maltais
Louise Millette
Raymond Routhier
Michèle Sanacore
Louise Sirois

20 ET 21 AVRIL 2013

Samedi 20 avril
11h à 21h
Vernissage
19h à 21h
Dimanche 21 avril
11h à 17h

Chalet Marie-Victorin
1150, rue Marie-Victorin
Saint-Bruno-de-Montarville
(Québec) J3V 6R2
450 441-9579

Musique : le groupe ATMOSPHERE

Deux femmes dans un monde de fantaisie

vous présentent leurs œuvres récentes

Chez REMAX Actif inc.
Agence immobilière
1502, rue Montarville,
Saint-Bruno-de-Montarville
Du 17 avril au 15 mai 2013

Vernissage le jeudi 18 avril 2013
19 heures

Hugo Bellemare

AU PROFIT DE l'opération enfant soleil

le groupe de l'AAPARS

Louise Godin

*Votre galerie virtuelle
sur internet
pour seulement*

5\$ par
mois

Pour plus d'infos :
Carole C.-Gagnon
450 658-0177
www.aapars.com

Marjse Laroche Plourde

PRÉSENTE SA RECHERCHE DE PERSPECTIVE DANS LE MOUVEMENT

DANS LES BUREAUX DE RE/MAX ACTIF INC.

AGENCE IMMOBILIÈRE

1592, RUE MONTARVILLE, SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

DU 14 MARS AU 17 AVRIL 2013

VERNISSAGE JEUDI LE 14 MARS 2013 À 19 HEURES



En collaboration avec
AAPARS et OPÉRATION ENFANT SOLEIL



**Atelier de deux jours
Avec Mireille Vézina**

Textures colorées sur fond coloré

Application d'un EPOXI EX-74

Prix : 196\$ matériel inclus et
toile de bois profilé 10" x 20"

Date : 11 et 18 mai 2013

Heure : 10 h. à 17 h. (Dîner : 60 min).

Lieu : 909 Rue St-Joseph, Vieux Beloeil

Pour réserver votre place et information
Mireille Vézina 514-723-3428

**PLUS VITE ON S'INSCRIT, PLUS
LONGTEMPS SERA LA VISIBILITÉ**

En partenariat avec l'AAPARS,
igroupart.com offre aux artistes peintres,
membres de l'AAPARS, le privilège de
s'inscrire sur www.igroupart.com en
obtenant les mêmes avantages
des artistes déjà inscrits.

Inscrivez-vous dès maintenant pour
avoir PLUS de visibilité sur Internet,
PLUS longtemps.

Visitez le site pour tous les détails
en cliquant sur l'image DEVENIR MEMBRE.

**www.
igroupart
.com**

**Le centre de RÉFÉRENCIEMENT
des artistes peintres... du monde!**



Réalisation Evelyn Losier-Art

Exposition solo

Papier de soie-peinture, acrylique
1^{er} février au 30 avril 2013



Vernissage

le 25 avril formule 5 à 7

Dons du cocktail et %
des ventes aux profits de la
Maison René Verrier 2015

LA MUSE

Bistrot La Muse
188 Heriot, Drummondville

www.evelynlosier.com / www.relart.ca



15%
de
RABAIS
SUR PRÉSENTATION DE CE COUPON*

Exclusif pour vous
membre de :



*Un coupon par client. Offre valable jusqu'au 30 avril 2013, sur les produits à prix régulier, en magasin seulement. Ne peut être jumelée à aucune autre offre. Aucun remboursement. Non applicable sur les cartes cadeaux. Les fac-similés ne sont pas acceptés.

- BEAUX-ARTS
- ARTS GRAPHIQUES
- LOISIRS CRÉATIFS
- PAPIERS FINS ET INVITATIONS
- AMEUBLEMENT
- COLLIMAGE
- JEUX ET JOUETS CRÉATIFS
- ENCADREMENT
- DÉCO MAISON

MERCI À NOS GÉNÉREUX PARTENAIRES

ÉLITE (PLATINE)

RE/MAX ACTIF INC.

Agence immobilière
Mme Micheline Beaugrand, Directrice et propriétaire
1592 de Montarville, Saint-Bruno, J3V 1T7. Tél.: 450-461-1708

MAJEURS (OR)



deserres.ca

Ville de
SAINT-BRUNO
-de-Montarville



galerie

mp
tres **ART**

220 Hôtel de ville (rte 116),
Durham-Sud, 819 858-2177
www.galeriemptresart.com



Galerie locative 514-452-3651
249 St-Charles O. Longueuil
cberube61@gmail.com



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DE LA RIVE-SUD
DE MONTRÉAL
635, boul. Curé-Poirier O., Longueuil
450 677-5203



Mont-Saint-Hilaire
Ville de nature, d'art et de patrimoine
Michel Gilbert, Maire de Mont-Saint-Hilaire

BMO Banque de Montréal

1560, rue Montarville, Saint-Bruno J3V 3T7



Desjardins
Caisse du Mont-Saint-Bruno

1649 Montarville, Saint-Bruno J3V 3T8
450-653-3646



PROMENADES ST-BRUNO
VOTRE CENTRE À LA MODE

MAGAZIN **art**



1191 boul Saint-Bruno
Saint Bruno, QC, J3V6P4
(450) 653-5000



872, Ruisseau-Barré,
Marieville J3M 1P2
450 460-0192

Québec

Bertrand St-Arnaud
Député de Chambly
Ministre de la Justice et
Procureur général du Québec

Québec

Pierre Duchesne
Député de Borduas
Ministre de l'enseignement
supérieur, de la recherche, de
la science et de la Technologie



Nathalie Roy
Députée de Montarville



Nicole Ménard
Députée de Laporte



Matthew Dubé
Député de Chambly -
Borduas
Téléphone : 450-441-7802
Télécopieur : 450-441-3674
matthew.dube@parl.gc.ca



Dre Djaouida Sellah
Députée de Saint-Bruno -
Saint-Hubert
Téléphone : 450 926-5979
Télécopieur : 450 926-5985
Djaouida.Sellah@parl.gc.ca

Le Journal
de Saint-Bruno/Saint-Basile

COLLABORATEURS (ARGENT)



DAVE TURCOTTE
Député de St-Jean
Whip adjoint du gouvernement



1999, rue Nobel, local 4A,
Sainte-Julie J3E 1Z7 450 649-4981



2456, rue Beaubien Est
Montréal - 514 527-3986



Au coffret d'
Art
de Sophie
l'art d'encadrer

922 rue Laurier, Vieux-Beloeil
450.467.4637

Québec

MARIE MALAVOY
Députée de Taillon
Ministre de l'éducation,
du Loisir et du Sport
Ministre responsable de la région
de la Montérégie



Pierre Nantel
Député
Longueuil - Pierre-Boucher

192, rue St-Jean, bureau 200
Longueuil (Québec)
Tél. : 450 928-4288
pierre.nantel@parl.gc.ca



450.702.0607
webfocusdesign.com



Le centre de RÉFÉRENCEMENT
des artistes peintres... du monde!

SOUTIEN (BRONZE)

Québec

STÉPHANE BERGERON
Député de Verchères
Ministre de la sécurité publique



2236 Boul. Laurier
(Route 116) Saint-Bruno
450-461-3971